

LÉGATION DE SUISSE.

18, MONTAGU PLACE,
LONDON, W.1.~~Copie de l'ann. P. 18-24-30-10-3~~

(v. page 3)

Londres, le 12 décembre 1945.

I.G. 9 1945. PR/Wa. ^{aa}La Suisse et l'organisation
internationale nouvelle.

F. 32, 42. 2.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Au moment du départ de notre courrier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une notice sur une conversation que j'ai eue ce matin avec M. Colban, ambassadeur de Norvège, et, pendant de longues années, directeur au Secrétariat de la Société des Nations.

M. le Professeur William E. Rappard est bien arrivé ce matin, et je me réjouis très vivement des contacts qu'il pourra avoir ici et qui fourniront certainement des informations très précieuses en vue de la fixation de notre ligne de conduite future. J'ajoute que tant M. Aghnides, ambassadeur de Grèce, que mon interlocuteur d'aujourd'hui, M. Colban, ont trouvé particulièrement opportune l'arrivée de M. Rappard avant la fin des travaux de la Commission préparatoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma très haute considération.

Annexe.

(sig.) Paul Ruegger.

Monsieur le Conseiller Fédéral Petitpierre
Chef du Département Politique Fédéral
BERNE.

Dodis



Entretien du 12 décembre avec
M. Colban, ambassadeur de Norvège.

M. Colban s'est informé, au cours de notre entretien, de l'attitude de la Suisse à l'égard de l'organisation internationale future, et aussi de l'état actuel de nos relations avec l'U.R.S.S.

Je lui ai exposé les conclusions qui se dégagent des travaux de la Commission consultative suisse, instituée par le Département Politique: désir de la Suisse de collaborer, conformément à nos traditions, dans le domaine international, désir aussi, exprimé d'une manière unanime au sein de la Commission, de maintenir le statut traditionnel du pays. J'ai indiqué ensuite les possibilités de collaboration qui paraissent s'ouvrir dès maintenant, dans le domaine judiciaire, le cas échéant dans le domaine culturel (UNESCO), collaboration aussi avec l'organisme dont la création a été décidée au Canada pour les questions d'agriculture et d'alimentation. M. Colban a dit que, comme ami de la Suisse, ayant vécu longtemps à Genève, connaissant l'apport que notre pays pouvait donner, que c'était la sagesse même que de mettre aujourd'hui l'accent sur la coopération dans les domaines judiciaire et techniques, sans assumer des liens politiques. Il est frappant de consta-

- 2 -

ter que M. Colban, tout comme M. Aghnides, ambassadeur de Grèce, exprime son opinion d'une manière catégorique et sans l'ombre d'une hésitation. M. Colban a même ajouté que notre situation était forte en ce sens que le monde entier savait désormais quel était le statut international de la Suisse et ce qu'elle avait pu faire grâce à ce statut; que, par conséquent, elle pouvait faire comprendre à l'UNO qu'elle saluait, avec beaucoup de sympathie, l'organisation nouvelle dont elle espérait, cela va sans dire, le succès, mais que les buts de cette organisation étaient précisément ceux que la Suisse, grâce à son histoire et récemment grâce aux circonstances, avait déjà pu réaliser en ce qui la concerne. Il estime également fort opportun que la Suisse prenne des initiatives pour marquer son désir de collaboration dans les domaines judiciaire et autres, mais en s'arrêtant là, pour le moment en tout cas.

Soulever, dans l'atmosphère actuelle, expressément la question de notre neutralité, ~~risquerait~~ - ici encore l'avis de M. Colban concorde avec celui que m'a exprimé dimanche dernier M. Aghnides - équivaudrait à risquer un refus doctrinaire, donc à subir un échec. En soumettant au vote populaire la question de l'accession de la Suisse à une organisation qui n'assurerait pas le statut traditionnel du pays, et provoquant ainsi un vote négatif, on ferait un certain tort à l'UNO. Un refus serait considéré comme une hostilité de notre pays à l'endroit de l'organisation

- 3 -

nouvelle, ce qu'il y a lieu d'éviter. En ce qui concerne la question du siège de l'UNO, M. Colban paraît croire, malgré l'intervention très remarquée de M. Spaak, que l'on s'orientera, en définitive, vers le choix d'une ville sise aux Etats-Unis. Personnellement, M. Colban dit qu'il éprouve des doutes quant à l'opportunité de cette décision, et il ajoute que M. Hambro, ancien Vice-Président du Storting, était (ou est) avec M. Philip Noel Baker un des principaux protagonistes du retour à Genève. Je lui rappelle que la Suisse serait certainement heureuse d'offrir son hospitalité à des organismes techniques, qui pourraient utiliser les bâtiments de la Société des Nations. M. Colban est de l'avis qu'il aurait été sage d'établir le siège de l'UNESCO non pas à Paris, mais à Genève, si l'on avait pu éviter une décision précipitée. Il émet des doutes quant à la possibilité de réaliser le projet de la délégation colombienne tendant à établir à Genève une université internationale.

* * *

*

M. Heaton Nicholls, Haut Commissaire de l'Afrique du Sud, m'a dit lundi soir, à l'issue d'une séance de la Commission préparatoire, que le délégué de l'U.R.S.S. venait de faire un ex-

- 4 -

posé réclamant l'établissement du siège de l'UNO dans une ville des Etats-Unis, en déclarant que le choix d'une ville européenne donnerait "à toute l'organisation le caractère d'une institution régionale plutôt que mondiale." Cette argumentation, selon M. Heaton Nicholls, n'aurait convaincu personne, mais la prise de position de l'U.R.S.S. est un fait politique d'une importance certaine.

- - - - -